

Melle, le 22 juin 2021

A l'attention des familles ayant au moins un enfant scolarisé dans une école du territoire

Madame, Monsieur,

La communauté de communes Mellois en Poitou lance une réflexion sur le rythme hebdomadaire de l'enfant (4 jours ou 4.5 jours d'école par semaine) sur l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou.

Elle souhaite prendre une décision sur le rythme de l'enfant (4 jours ou 4.5 jours d'école par semaine) lors du conseil communautaire du 21 octobre 2021 pour une mise en application du scénario choisi en septembre 2022.

Ainsi, la communauté de communes souhaite interroger l'avis des parties prenantes et entre autres, celle des familles ayant au moins un enfant scolarisé dans une école située sur le territoire communautaire.

A cet effet, vous êtes donc invitées à participer à cette réflexion en répondant au questionnaire ci-joint ou en répondant en ligne sur le lien suivant <https://forms.office.com/r/s6NQ45Rzid>.

Si toutefois, vous remplissez le questionnaire en version papier, le questionnaire sera à retourner :

- à la direction Education de la communauté de communes Mellois en Poitou - au 2 rue des Fusains - 79500 Melle ;
- ou par mail à l'adresse education@melloisenpoitou.fr ;

Vous remerciant par avance de votre participation,

La Vice-Présidente en charge de la politique scolaire,

Marie-Emmanuelle SAINTIER